

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 28 JANVIER 2016

DELIBERATION N°2016-14

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2016 /Affectation du Résultat**

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, GUILHOT, LAVAL, Mme BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme ROQUABERT, MM. CADAS, SANCHEZ, RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, MME COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Néant

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par M. CLEMENT

Contenu délibération :

Le Président présente le projet de budget primitif relatif au budget principal de l'établissement, aux membres de l'Assemblée.

Le Président indique que le projet du budget primitif pour le budget principal se décline comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Primitif 2016	16 308 032.31€	1 195 117.54€

A la suite de l'approbation du Compte Administratif 2015 du budget principal, le Président propose aux membres de l'assemblée en conformité avec les dispositions de l'instruction codificatrice N°99-132-M832 du 29/12/1999 :

- d'affecter 169 147.82€ à prélever sur l'excédent global en Fonctionnement au compte 1068, afin de financer les restes à réaliser en Investissement au titre de l'exercice 2015, non couverts par l'excédent d'investissement reporté ;
- de reporter le reliquat de 8 480 830.31€ en recettes de Fonctionnement ;
- de reporter le résultat de 56 129.72€ en recettes d'Investissement.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, en ce qui concerne le budget primitif 2016 du budget principal du CDG31 :

- d'affecter 169 147.82€ à prélever sur l'excédent global en Fonctionnement, au compte 1068, afin de financer les restes à réaliser en Investissement au titre de l'exercice 2015, non couverts par l'excédent d'investissement reporté ;
- de reporter le reliquat de 8 480 830.31€ en recettes de Fonctionnement ;
- de reporter le résultat de 56 129.72€ en recettes d'Investissement.
- d'approuver et voter à l'unanimité le budget primitif comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Primitif 2016	16 308 032.31€	1 195 117.54€

Fait à Labège,
Le 28/01/2016

Le Président,

Pierre IZARD